

## Offre Publique Ennaki

### Modalités pratiques de la clôture anticipée

La Bourse informe que les modalités pratiques de la clôture anticipée de l'Offre à Prix Ferme sur les actions de la société Ennaki seront réalisées de la manière suivante:

**1- Informations à communiquer à la Bourse:** Dès le premier jour de la période de validité de l'Offre qui s'étend du 23 juin 2010 au 02 juillet 2010 inclus, chaque collecteur d'ordres communique **quotidiennement** à la BVMT par catégories, le **cumul** des quantités demandées, ainsi que le nombre d'ordres émis selon le modèle suivant:

Informations communiquées à la Bourse par **chaque** collecteur d'ordres (Intermédiaires, Banques, sociétés de gestion)

Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie D		Total OPF	
Quantités demandées	Nombre d'ordres	Quantités demandées	Nombre d'ordres	Quantités demandées	Nombre d'ordres	Quantités demandées	Nombre d'ordres	Quantités demandées	Nombre d'ordres

Ces informations devront être envoyées quotidiennement par les collecteurs d'ordres au plus tard à **15h00** par fax N°71 842 428. Elles **doivent porter** l'identité et la signature de la personne habilitée, ainsi que le cachet de l'établissement collecteur d'ordres.

Sur la base des informations qui lui ont été communiquées par les collecteurs d'ordres, la Bourse informe **le même jour à 17h00** l'intermédiaire introducteur de la **quantité totale demandée** par catégories et du nombre **total d'ordres** par catégories.

### 2-Publication d'un avis de clôture anticipée:

- La clôture **anticipée** peut être envisagée à compter du troisième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme. La clôture anticipée interviendrait après concertation **quotidienne** entre l'intermédiaire en bourse introducteur et la BVMT et sera annoncée par avis.
- La clôture **effective** interviendrait deux jours de bourse après la publication de l'avis de la clôture **anticipée** et la centralisation à la Bourse interviendrait deux jours de bourse après la clôture effective, selon le tableau suivant:

Date de publication de l'avis de la clôture anticipée	25/06/2010	28/06/2010	29/06/2010
Date de clôture effective	29/06/2010	30/06/2010	01/07/2010

Centralisation à la Bourse: Date de dépôt des plis	01/07/2010	02/07/2010	05/07/2010
--	------------	------------	------------

En l'absence de clôture anticipée, les dates de clôture de l'offre et de centralisation des plis à la Bourse s'établissent respectivement le 02 juillet 2010 et le 06 juillet 2010.